



COMMISSION  
LOCALE  
de L'EAU

SCHEMA d'AMENAGEMENT et de GESTION des EAUX  
EIIIE ISOLE LAÏTA



# Rapport d'Activités 2015

## dossier de presse



**Syndicat Mixte Ellé Isole Laïta**

1 rue Andreï Sakharov CS 20245 29394 Quimperlé Cedex

02 98 09 00 46 – [smeil@quimperle-co.bzh](mailto:smeil@quimperle-co.bzh)

# Rapport d'activités 2015 dossier de presse

## Eau. Un schéma qui ne convainc pas RM Com – LT 29 mai 2015

Réuni, mardi soir, à Lanvénegen, le conseil communautaire a émis un avis défavorable au Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne.



Par 24 voix contre, treize pour (favorables avec recommandations) et trois abstentions, Roi Morvan Communauté, réuni mardi soir, à Lanvénegen, a dit non au projet de nouveau Sdage, Schéma directeur d'aménagement et gestion des eaux Loire-Bretagne 2016-2021. Le projet a été présenté aux élus par Romain Suaudeau, animateur du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage) et directeur du Syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta (Smeil). Le programme de mesures pour le territoire du Sage Ellé-Isole-Laïta représente un investissement de 5,4 M€ sur six ans. Après avoir pris connaissance des documents et en avoir débattu, certaines observations ont été formulées. Tout d'abord, Michel Morvant, le président d'RM Com, constate « le bon état écologique des cours d'eau du territoire de Roi Morvan Communauté ».

### Un objectif jugé irréaliste

Appuyé par bon nombre d'élus, le président d'RM Com estime « irréaliste » l'objectif de passer en six ans, de 2016 à 2021, d'un état de 32 % à 69 % des masses d'eau en bon état écologique dans l'ensemble du périmètre de ce Sdage. « Quelles conséquences peut-il y avoir derrière tout cela ? », interroge Jean-Jacques Tromilin, « s'il n'y a pas au bout les résultats demandés, les collectivités ne sont-elles pas susceptibles de faire l'objet de pénalités ? ». « C'est vrai, la marche à franchir est haute », reconnaît Romain Suaudeau, qui ajoute « au niveau des ambitions, on est dans la continuité du précédent Sdage ».

### De nombreuses études

Mariannick Guiguen met le doigt sur la multiplicité des études. Concernant l'enveloppe des programmes de mesure, elle constate que le coût des études n'est pas totalement pris en compte. « Les études coûtent toujours moins que de faire des travaux qui ne le méritent pas », répond Romain Suaudeau. A aussi été soulignée, mardi soir, la non prise en compte totale des efforts déjà accomplis par les agriculteurs. Enfin, des élus communautaires dénoncent le manque de lisibilité et la complexité du document présenté. « C'est un charabia incompréhensible, un inventaire à la Prévert et on sait très bien que le diable se cache dans les détails », estime Mariannick Guiguen.



# Rapport d'activités 2015 dossier de presse

## La qualité de l'eau et la gestion des risques d'inondation

Le conseil communautaire s'est réuni mardi soir, à Lanvégen.

### Enjeux des territoires

Mardi, Romain Suaudeau, directeur du Syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta (Smeil) et directeur du Sage présentait au conseil de RMCCom le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) Ellé-Isole-Laïta définit pour 2016-2021.

La gestion de l'eau et des milieux aquatiques est au cœur des enjeux des territoires tant sur le plan environnemental que sur le plan économique et social. Il constitue un outil local de planification orientant la politique publique de l'eau en fonction des objectifs communautaires poursuivis par la Directive-cadre sur l'Eau.

### Sdage et Sage : mode d'emploi

Sdage (Schéma directeur) et Sage sont évidemment très liés puisque complémentaires : le Sdage est l'outil de mise en oeuvre de la directive et constitue une réponse aux principaux enjeux à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Le Sage constitue l'outil indispensable à la mise en oeuvre du Sdage en déclinant concrètement les orientations, en les adaptant aux contextes locaux. Le Sdage est un document à portée juridique qui intègre les lois et directives existantes. Il est nécessairement complexe et représenté, avec le programme de mesures, près de 350 pages. Les collectivités et les organismes publics doivent s'y conformer.

### Actions, décisions

Leurs actions et leurs décisions de financement ou d'aménagement dans le domaine de l'eau, certains documents d'urbanisme comme les plans locaux d'urbanisme et les schémas de cohérence territoriale doivent être compatibles avec le Sdage ; la police de l'eau se réfère aux dispositions du Sdage pour délivrer toute autorisation ; le Sage, d'initiative locale, doit aussi s'y conformer.

### Gestion quantitative de la ressource en eau

Le programme des actions inscrites au Sdage est piloté par la Commission locale de l'eau (Cle). Ce parlement local de l'eau réunit quarante membres (collectivités territoriales, établissements publics locaux, usagers, propriétaires fonciers, associations, représentants de l'État). Il répond aux enjeux définis sur le territoire : la gestion quantitative de la ressource en eau, les inondations, les milieux aquatiques et les zones humides, la qualité de l'eau et l'estuaire.

### Objectif : 69 % des eaux en bon état d'ici 2021

Pour coordonner cette mise en oeuvre, le Smeil, véritable cheville ouvrière de la Cle est effectif depuis 2010. Le projet de Sdage 2016-2021 s'inscrit dans la continuité du précédent. Il permet de refaire le point et d'améliorer le diagnostic et les actions à mener plus de dix ans après la création du Sage.

L'objectif étant d'atteindre 69 % des eaux en bon état d'ici 2021 (32 % en Bretagne en 2015).

# Rapport d'activités 2015 dossier de presse

## Conseil. « Papi » se jette à l'eau

Marie Fidel

Le dossier de candidature « Papi » peut être envoyé. Adopté à l'unanimité en conseil municipal, mercredi soir, le Programme d'Action pour la Prévention des Inondations du bassin versant Ellé-Isole-Laïta n'attendait que la bénédiction de la Ville de Quimperlé pour être soumis à L'État.

Le Programme d'Action pour la Prévention des Inondations couvre tout le bassin-versant Ellé-Isole-Laïta.

Le dossier Papi (Programme d'Action pour la Prévention des Inondations) a inauguré le conseil municipal, mercredi soir. Voilà un an que le Syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta (Smeil) planche sur le dossier, à la demande de la Commission locale de l'eau. Aujourd'hui, le Smeil s'apprête à remettre le dossier de candidature à l'État qui choisira de le labéliser ou non début 2016. « Seule pièce manquante au dossier de candidature : la lettre d'intention de la Ville de Quimperlé », annonce Pierre Timmerman, chargé de mission du Smeil, face aux élus.

### 41 actions à l'horizon 2021

Le Papi prévoit 41 actions sur 2016-2021. Trois maîtres d'œuvre sont identifiés : la ville de Quimperlé, l'État et le Smeil. Dans le projet,

### Le périmètre du PAPI Ellé - Isole - Laïta



« Il a fallu batailler pour obtenir ne serait-ce qu'un petit Papi ».

Michaël Quernez, maire de Quimperlé.

douze actions engagent la Ville comme maître d'ouvrage, entre autres : panneau informatif, réfection et installation de repères de crue, mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde, communication sur les coupures de gaz, réouverture des sorties de secours du quai Brizeux...

Est prévue également la réalisation de trois études (pour la protection rapprochée des halles et de la place des Anciennes-Fonderies-Rivière, pour rehausser les barrières anti-inondation du quai Brizeux et pour optimiser le ralentissement dynamique de crue du Douordu).

### 834.000 € au total

Coût global du Papi ? 834.000 €, dont 85.500 € à la charge de Quimperlé (10 %). Cofinanceurs directs, l'État apportera 350.500 € (42 %),

le Conseil Départemental du Finistère 223.800 € (27 %), et le Smeil 174.200 € (21 %).

Des coûts qui font réagir immédiatement l'opposition : « Quels sont les coûts réels pour la Ville ? », demande Erwan Balanant. Réponse du maire : 207.000 €, si on prend en compte les actions en régie. « Cet effort financier sera lissé sur les six ans, pour financer en priorité les études », précise Pierre Timmerman.

Il fait aussi remarquer que certaines actions, pas encore mûres, pourront faire l'objet d'avenants encore non chiffrés. Cela pourrait concerner la suppression d'un remblai en lit majeur de la Laïta, par exemple. Parmi les postes les plus coûteux : l'animation, menée par le Smeil ; l'étude visant à optimiser les zones d'expansion de crue (Zec).

### « Sujet épineux »

Autre préoccupation d'Erwan Balanant : « quel accompagnement pour les privés ? » Michel Forget, chargé de la politique de la Ville, répond : « Après les inondations de 2013-2014, la Cocopaq a proposé aux propriétaires de réaliser un diagnostic. Une trentaine de ménages sur 100 ont répondu présent. Très peu ont fait les travaux. À l'avenir, le diagnostic sera proposé par le Smeil ». Et Pierre Timmerman d'ajouter : « On imagine créer un réseau de bonnes pratiques, avec des logements témoins. L'action du démonstrateur permettra de montrer les matériaux existants : hydrofuges, pompes ». Quand aux demandes de subventions pour travaux, elles restent à monter.

Les Zec, « c'est le sujet épineux du dossier », remarque Daniel Le Bras, délégué à l'Eau et aux inondations. « En amont, les gens doivent accepter qu'en forte pluviométrie, des terrains puissent être submergés ». Pas facile à faire entendre, d'où l'importance de ces études pour la Ville, qui a éliminé l'hypothèse de faire des barrages, jugés trop dangereux. « Il est utopique de croire que nous pouvons arrêter des masses d'eau en amont ».

### Vous avez dit « petit » Papi ?

Ce programme, à l'échelle du bassin-versant Ellé-Isole-Laïta, couvre 917 km<sup>2</sup> (voir infographie). « Il faut arrêter de dire "petit" Papi, c'est presque 1 M€ ! », s'indigne Erwan Balanant. Daniel Le Bras l'invite à « ne pas rester dans une analyse quimperlo-quimperloise ». Le maire, Michaël Quernez, rappelle alors : « C'est un petit Papi à l'échelle de la France, mais pour nous c'était extrêmement important que l'État s'engage auprès des collectivités. Il a fallu batailler pour obtenir ne serait-ce qu'un petit Papi ».

À l'unanimité, le conseil a autorisé le maire à signer la lettre d'intention de la ville de Quimperlé pour réaliser les douze actions prévues sous sa maîtrise d'ouvrage.

Le Smeil va pouvoir déposer le dossier rapidement. Il faudra alors attendre la labellisation de l'État, prononcée en février 2016, qui conditionnera la signature de la convention. Affaire à suivre.

# Rapport d'activités 2015

## dossier de presse

# INONDATIONS : UN PAPI TOUT NEUF



Photo d'archives Le Télégramme

41 actions constituent le Programme d'aménagement et de prévention des inondations (Papi) remis aux services de l'État pour validation par le Smeil (Syndicat mixte Ellé Isole Laïta). La validation devrait intervenir début 2016. Études et travail d'information y côtoient des actions plus concrètes, comme rehausser les barrières de crue (photo) sur le quai Brizeux, à Quimperlé. Page 14

# Rapport d'activités 2015 dossier de presse

## Crues. Un « Papi » prêt à l'action

Roland Fily

En début d'année 2016, l'État dira si le Programme d'action de prévention des inondations (Papi) proposé par le Smeil (Syndicat mixte Ellé Isole Laïta) est validé. Se mettra alors en marche une série de 41 actions qui concerneront l'ensemble du bassin-versant, soit une trentaine de communes du Finistère, des Côtes-d'Armor et du Morbihan.

« Difficile de réduire l'aléa, mais on peut travailler sur les enjeux », souligne Pierre Timmerman, ce qu'on peut traduire par : on ne peut pas empêcher la pluie de tomber, arrangeons-nous pour ne pas être trop mouillés.



La ville de Quimperlé a confirmé jeudi dernier son engagement dans le Programme d'action pour la prévention des inondations. Un dossier piloté par le Smeil, le syndicat créé en 2010 par 38 communes avec pour première vocation de trouver des solutions aux risques de... sécheresse. La question des inondations venait bien sûr tout de suite après. En février 2014, la commission locale de l'eau (Cle) avait en toute logique confié au Smeil l'élaboration du dossier Papi. Un chargé de mission, Pierre Timmerman, était recruté en juin. Un an plus tard, le Papi est remis à l'autorité compétente pour validation.

### 41 actions

Le cadre d'un Papi est particulièrement contraignant. Sept axes sont à

respecter : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ; surveillance et prévision des crues ; alerte et gestion de crise ; prise en compte du risque dans l'urbanisme ; réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ; ralentissement des écoulements ; gestion des ouvrages de protection hydraulique. C'est dans ces différents chapitres que s'inscriront les 41 actions listées par le Papi.

### Les zones d'expansion à la loupe

On y pointera des études, des actions d'information, des propositions de diagnostics et de conseils à l'équipement des particuliers. Il convient de préciser que le dossier n'est pas clos, il pourrait être amendé par l'État, ou être complété

ensuite par des avenants sur la base des conclusions des études.

L'étude la plus conséquente, en termes financiers (120.000 €), portera sur les zones d'expansion, là où l'eau peut s'étaler en période de fortes précipitations. Confiée à un bureau d'étude, elle concernera l'ensemble du bassin-versant, soit une trentaine de communes en amont de Quimperlé. Des zones à identifier, à hiérarchiser, voire à aménager, dans l'objectif de les préserver.

La question du pont du Bourgneuf sera elle aussi tranchée. Faut-il ou non supprimer la pile centrale ?

Une étude portera sur le fonctionnement de la Laïta, entre les quais et les guerns, « afin d'identifier les éventuelles contraintes hydrauliques qui occasionneraient une aug-

mentation des hauteurs d'eau à Quimperlé en période de crue », précise Pierre Timmerman.

### La vertu des diagnostics

Celui-ci indique encore, en ce qui concerne la vulnérabilité des particuliers, que « le diagnostic est le meilleur moyen de prévention, de prise de conscience, même s'il n'y a pas de travaux derrière ». Dans ce domaine, des présentations d'équipements font partie des actions prévues, des diagnostics gratuits, la réalisation de diagnostics et de travaux sur les bâtiments communaux, une étude spécifique sur les secteurs des anciennes fonderies et des halles.

Citons encore, au chapitre des protections, l'intention de rehausser et rallonger les barrières anti-inonda-

tion du quai Brizeux, ou l'optimisation du petit ouvrage de ralentissement de crue du Dourdu à Kerglan-chard.

La sensibilisation aux risques prend une place conséquente dans le travail à mener. Des manifestations culturelles, des repères de crues, des interventions auprès des scolaires, un panneau informatif sur le niveau de la Laïta participeront à cet ensemble destiné à développer une « culture du risque ».

### Un réseau d'observateurs

À ces quelques exemples d'actions figurant dans le dossier, on ajoutera au chapitre de la gestion de crise la mise en place d'un réseau d'observateurs sur l'ensemble du bassin-versant, un travail d'amélioration de la prévision en favorisant les échanges entre les services de l'État et de gestion de crise. Des plans de gestion de crise qu'il conviendra de développer dans chaque établissement scolaire concerné et dans tous les établissements publics soumis au risque inondation.

Pas de dispositif très spectaculaire dans le dossier, on est dans le pragmatisme qui avait fait abandonner l'idée de réaliser des bassins de rétention derrière des barrages de plusieurs mètres de haut.

Le but de tout ça ? « C'est de limiter l'impact, par une multitude de mesures, des crues décennales ou vingtennales, dit encore Pierre Timmerman, parce qu'une crue centennale du type de l'hiver 2000, là, on n'y peut pas grand-chose, sinon de faire en sorte que tout se remette en marche le plus rapidement possible ».

### ▼ À savoir

Les 834.000 € de budget du Papi

se répartissent entre :

État : 350.000 € (42 %) ;

Département : 223.800 € (27 %) ;

Smeil : 174.200 € (21 %) ;

ville de Quimperlé : 85.000 € (10 %).

Le diagnostic du territoire

est disponible sur :

<http://www.smeil.fr/le-papi/?logout=1>

L'étude réalisée sur la Laïta par In Vivo

en 2013 est également disponible sur

le site du Smeil (rubrique « Estuaire ») :

<http://www.smeil.fr/documentation/>

# Rapport d'activités 2015 dossier de presse

## GUIDEL

### Expo. Les inondations, à Avalon, jusqu'au 28

18 janvier 2015



François Aubertin, Daniel Le Bras et Joël Daniel (de gauche à droite).

« Les inondations sur le bassin-versant Ellé-Isole Laïta » est le titre de l'exposition itinérante présentée en ce moment à Avalon. Réalisée par le Smeil, le Syndicat Mixte Ellé Isole Laïta, elle a été inaugurée, mardi, par Daniel Le Bras, président du Smeil et de la Commission locale de l'eau, François Aubertin, maire, et Joël Daniel, son premier adjoint et représentant du Smeil à Lorient Agglomération.

#### Démarche pédagogique

L'exposition s'inscrit dans une démarche pédagogique initiée au printemps dernier suite aux nombreux épisodes de crues connus par la ville de Quimperlé entre décembre 2013 et début 2014. À travers une dizaine de panneaux explicatifs, un film, un jeu questions-réponses, elle s'est donnée pour but d'informer et de sensibiliser l'ensemble des acteurs et la population aux risques d'inondations, de mieux comprendre le fonctionnement des rivières et par là même le phénomène naturel des crues et leurs effets, et d'expliquer le rôle important joué par le Smeil.

#### De nombreux thèmes

Plusieurs thèmes sont abordés : historique, présentation du territoire, les facteurs qui accentuent le phénomène, les systèmes d'alerte et d'information, les travaux, etc. En complément, une très belle collection de cartes postales prêtée par Collection passion Guidel sur les inondations de Paris en 1910.

#### Exposition

Visible jusqu'au mercredi 28. Ouverte au public les mardi et vendredi, de 15 h à 18 h, les mercredi et samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h (17 h le samedi). Entrée libre.

# Rapport d'activités 2015

## dossier de presse

GUIDEL

### Les crues de la Laïta s'exposent à Avalon

Guidel - 20 Janvier



Jusqu'au 28 janvier, l'espace Avalon accueille une exposition riche d'enseignement sur *Les inondations sur le territoire Ellé, Isole, Laïta*. Elle est organisée par le Smeil (Syndicat mixte Ellé, Isole, Laïta), une structure qui regroupe les diverses communes du bassin-versant du Nord du Morbihan. « Par la présence de Guidel, le plus au Sud sur ce bassin, Lorient Agglomération est rattaché à cette structure », précise Daniel Le Bras, président du Smeil.

L'exposition s'inscrit dans une démarche pédagogique, initiée au printemps dernier, suite aux nombreux épisodes de crues qu'a connu Quimperlé entre décembre 2013 et début 2014. « Le but est de sensibiliser l'ensemble des acteurs et la population, aux risques d'inondations en développant la culture du risque sur le bassin-versant », souligne Jo Daniel, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'environnement.

Des panneaux, des « gouttes d'eau », un jeu de questions-réponses, un film, présentent divers thèmes comme l'histoire, la présentation du territoire, les facteurs qui accentuent le phénomène de crues, les systèmes d'alerte et d'informations, les travaux réalisés pour lutter contre ces phénomènes.

Jusqu'au 28 janvier, exposition à voir aux horaires de la médiathèque, espace Avalon, place Le Montagner.

• Tags : Guidel





# Rapport d'activités 2014 dossier de presse

---

## LOCUNOLE

### **La mairie accueille une exposition sur les inondations**

Locunolé - 21 Février

La salle du conseil municipal, dans la mairie du bourg accueille actuellement une exposition réalisée par le syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta.

De nombreux panneaux, cartes et documents informe le public sur les inondations et sur le bassin-versant de l'Ellé-Isole-Laïta.

Huit axes principaux composent cette exposition : l'historique des inondations sur le bassin-versant Ellé-Isole-Laïta; la présentation du territoire; les causes qui accentuent le phénomène des inondations et la politique ainsi que les documents de prévention des inondations.

Visible jusqu'au 7 mars

Le public peut également découvrir les systèmes d'alerte et d'information existants sur les sites soumis aux inondations, les travaux pour lutter contre les inondations, les actions du syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta et comment vivre avec les inondations.

C'est aux heures habituels d'ouverture du secrétariat municipal, que les visiteurs peuvent prendre connaissance de ce dossier, qui sera visible jusqu'au 7 mars prochain.

Au terme de la visite, les Locunolois seront conviés à participer au petit quiz vidéo, histoire de tester leurs connaissances en la matière. L'entrée est gratuite et ouverte à tous.

Jusqu'au 7 mars, exposition dans la salle du conseil municipal. Entrée gratuite.



# Rapport d'activités 2015 dossier de presse

---

LOCUNOLE

## **Inondations. Une exposition à découvrir**

21 février 2015

L'exposition itinérante réalisée par le Syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta est visible dans la salle du conseil municipal, aux horaires habituels d'ouverture, jusqu'au 7 mars.

De nombreux panneaux, cartes et documents informent le visiteur sur les inondations et le bassin-versant de l'Ellé, Isole et Laïta.

L'exposition explique, entre autres, les facteurs aggravants des inondations, les travaux possibles pour les limiter et comment vivre avec elles, en diminuant le bitumage, en préservant les haies, etc. La crue exceptionnelle est cependant toujours possible car elle est influencée par le changement climatique. Et avant de quitter les lieux, le visiteur est invité à participer au petit quiz vidéo, histoire de tester ses connaissances en la matière.

Télégramme Brest

# Rapport d'activités 2015

## dossier de presse

### Clohars-Carnoët

## Inondations. Une exposition à la mairie

Jusqu'au jeudi 21 mai, le hall de la mairie reçoit une exposition itinérante du syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta (Smeil) « les inondations sur le bassin-versant Ellé-Isole-Laïta ». Cette exposition a pour rôle d'informer et de sensibiliser au risque d'inondation, mais aussi de comprendre le fonctionnement des rivières et le phénomène inondation. Elle doit favoriser une solidarité amont-aval et impulser un dialogue entre tous les acteurs. Garder en mémoire les inondations et les risques encourus est un des buts poursuivis par le syndicat créé en 2009, pour mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage). Ce dernier gère, entre autres, la quantité et la qualité de la ressource en eau, le milieu aquatique, l'estuaire, la gestion des crues. Le bassin a connu, en deux



*Pierre Timmerman, chargé de mission « prévention des inondations » au Smeil a installé l'exposition, jeudi, dans le hall de la mairie.*

décennies, plusieurs épisodes de crue dont la dernière date de fin 2013-début 2014. Quimperlé, Scaër

et les entreprises situées au bord de ces rivières ont été sévèrement touchées.

### Une dizaine de supports

L'exposition compte une dizaine de supports : panneaux, totem, vidéos sur l'historique des inondations, sur la présentation du territoire et d'une rivière sur le phénomène de crue, sur les facteurs qui accentuent les inondations, les documents de prévention, les systèmes d'alerte, les travaux réalisés, les actions du syndicat et des informations pratiques : comment vivre avec, les conduites à tenir avant, pendant et après.

### ▼ Pratique

*Entrée libre et gratuite aux heures d'ouverture de la mairie.*

*Les écoles ont été invitées à la découvrir.*



# Rapport d'activités 2015 dossier de presse

---

## Clohars-Carnoët

### Une exposition itinérante sur les inondations

Le bassin-versant de l'Ellé, de l'Isole et de la Laïta a subi, au cours des deux dernières décennies, plusieurs épisodes de crues, et encore récemment, fin 2013 et début 2014. Quimperlé, Scaër et les entreprises situées au fil de l'eau ont été impactés par ces différents événements.

Sensibiliser et informer la population sur les inondations, tel est l'objectif d'une exposition que vient d'élaborer le Syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta (Smeil) et qui circule sur les 38 communes du territoire du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) depuis février 2014.

Cette exposition itinérante doit

permettre de mieux comprendre le phénomène naturel en question, connaître l'histoire des crues depuis le XVII<sup>e</sup> siècle et leurs effets passés sur le bassin, d'apprendre à réagir et prévenir le risque, de découvrir les travaux réalisés pour s'en protéger...

L'exposition est composée d'une dizaine de supports et dispositifs interactifs (panneaux, totem, frise, vidéo, quizz...).

**Jusqu'au 21 mai**, petits et grands sont attendus nombreux pour visiter cette exposition gratuite, à la mairie, aux horaires d'ouverture habituels.

# Rapport d'activités 2015

## dossier de presse

### Saint-Thurien

## Médiathèque. Les inondations en question

Depuis mercredi, est installée à la médiathèque une exposition itinérante sur les inondations. Elle retrace les épisodes de crues qu'a subi le bassin-versant de l'Ellé, de l'Isole et de la Laïta au cours des deux dernières décennies, dont ceux récents de fin 2013 et début 2014.

#### Mieux comprendre et prévenir

L'exposition comprend une frise permettant de situer les épisodes dans le temps, un totem pour visualiser la hauteur des crues, des photos, articles de journaux, rediffusions de journaux télévisés, un triptyque explicatif du bassin-versant et du lit des rivières, un quiz interactif. On découvre comment Quimperlé, Scaër et les entreprises situées au fil de l'eau ont été impactées par les événements de



*Valérie Combot, de la médiathèque, Jean-Pierre Le Duigou, 3<sup>e</sup> adjoint environnement, eau, économie, et Pierre Timmerman, chargé de mission Prévention des inondations au Smeil, présentent l'exposition itinérante sur les inondations.*

1995, 2000-2001 et de l'hiver 2013-2014. L'exposition permet d'informer et de sensibiliser la population sur les inondations. Élaborée par le

Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta (Smeil), elle circule depuis février 2014 sur les 38 communes du territoire du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux). Elle permet de mieux comprendre le phénomène naturel des inondations, l'histoire des crues depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, leurs effets passés sur le bassin et les travaux réalisés pour s'en protéger. Elle apprend aussi à réagir et à prévenir le risque.

#### ▼ Pratique

*Petits et grands sont attendus pour visiter cette exposition gratuite, qui se tiendra jusqu'au 29 avril à la médiathèque de Saint-Thurien, aux horaires suivants : lundi 10 h 30 à 12 h ; mardi : 16 h à 18 h 30 ; mercredi 14 h à 16 h ; samedi 10 h à 12 h.*

# Rapport d'activités 2015

## dossier de presse

PLOURAY

## Sols. Les enjeux de la couverture hivernale

Dans le cadre des actions menées par le syndicat mixte Elle-Isole-Laïta (Smeil) et en lien avec la Chambre d'agriculture du Morbihan, une rencontre sur le thème de la couverture hivernale des sols était organisée, jeudi, dans une parcelle à Botsay, au nord de la commune.

Quels couverts pour mon exploitation ? Choisir une Cipan (culture intermédiaire piège à nitrates) ou une culture dérobée ? Quels critères de choix ? Quels sont les impacts des couverts sur mon sol ? Comment détruire mécaniquement des couverts ? Quel matériel pour quelle efficacité ?

Christelle Samson, conseillère agromonomie à la Chambre d'agriculture du Morbihan, a tenté de répondre au mieux à de nombreuses questions que se posent les agriculteurs. Autour des fosses pédologiques, Guénola Peres, ingénieur de recherche à l'Université de Rennes 1, est interve-



*Une matinée d'information sur la couverture hivernale des sols était organisée, jeudi, sur une parcelle à Botsay, pour les agriculteurs.*

nue sur l'appréciation de la structure d'un sol, l'impact des couverts sur la structure du sol, l'impact des couverts sur la vie du sol.

### **Le rôle essentiel des couverts végétaux**

Daniel Le Bras, président du Sage (schéma d'aménagement et de ges-

tion des eaux) et Romain Suaudeau, directeur du Smeil, animateur du Sage, ont rappelé le rôle essentiel des couverts végétaux pour la conservation des sols et le maintien de leur fertilité. Les couverts végétaux protègent de l'érosion, fournissent de la matière organique, restructure le sol avec leurs racines.

# Rapport d'activités 2015

## dossier de presse

### Fête de la nature. L'Ellé, mise en valeur

En milieu de journée, élus, acteurs de la Fête de la nature et le public... En milieu de journée, élus, acteurs de la Fête de la nature et le public étaient au rendez-vous sur le plateau de Sainte-Barbe.



« Au bord de l'eau », le thème de la Fête de la nature, aura permis cette année aux enfants des écoles de découvrir quelques-uns des trésors cachés de la rivière Ellé tout au long de la semaine. Puis samedi, c'est le grand public qui était invité à rejoindre le village de la Fête de la nature, installé pour l'occasion sur le plateau de Sainte-Barbe. Là, les différents partenaires de cette journée, l'association MAVD, l'office de tourisme du pays du roi Morvan, l'Approm, le Smeil, la Fédération départementale de pêche ou encore l'association À toi de jouer, s'étaient installés pour présenter leurs activités et actions menées sur la rivière Ellé. Balades guidées Cette journée d'animation autour de la nature aura permis la mise en valeur du site classé Natura 2000 via des balades guidées sur les chants d'oiseaux et la biodiversité de la rivière Ellé. Par le biais d'animations ludiques, avec de l'initiation à la pêche, des jeux buissonniers, des jeux en bois ou encore des expositions, les visiteurs ont pu en savoir un peu plus sur la rivière principale du pays du roi Morvan.



# Rapport d'activités 2015 dossier de presse

<http://www.letelegramme.fr/finistere/quimperle/route-daniel-le-bras-repond-a-eau-et-rivieres-18-02-2015-10530505.php>

## Route. Daniel Le Bras répond à Eau et Rivières

18 février 2015

Nous avons publié dans Le Télégramme de samedi un communiqué d'Eau et Rivières qui dénonçait le fait que la CLE du Sage ait donné un avis favorable à un projet routier au Faouët. Daniel le Bras, président de la CLE, souhaite répondre à l'association.

Selon Daniel le Bras, « l'Association Eau et Rivières, membre de la Commission Locale de l'Eau du Sage Ellé-Isole-Laïta, a émis un vote défavorable le 6 février sur le dossier d'incidences sur l'eau du projet routier entre Guiscriff et Le Faouët. Sur les 22 votants après débat, 17 membres se sont prononcés pour un "avis favorable avec prise en compte des remarques détaillées" exposées en Commission. » « Cet avis consultatif, poursuit Daniel Le Bras, est transmis au service instructeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Morbihan ». « Ces remarques considèrent que le dossier peut être amélioré en tenant compte des enjeux prioritaires du Sage et de la situation géographique en tête du bassin versant. Ces réserves limitant l'avis favorable concernent les impacts sur les cours d'eau traversés, les zones humides, le maillage bocager, le risque inondations en aval. C'est donc en toute connaissance que les membres de la CLE se sont prononcés. Seuls deux votes défavorables ont été émis ».

### « Tous les acteurs usagers »

« La commission, écrit encore Daniel Le Bras, réunit tous les acteurs usagers de l'eau : des élus morbihannais et finistériens, des syndicats d'eau potable, des industriels, les Chambres d'Agriculture, des associations et des représentants préfectoraux. Il serait réducteur de considérer que les représentants de l'État et des Collectivités" n'ont raisonné qu'en termes de considérations économiques et d'aménagement du territoire". Les Fédérations de pêche 29 et 56 n'ont d'ailleurs pas suivi Eau et Rivières. » « La gestion des inondations reste un enjeu prioritaire du Sage Ellé-Isole-Laïta. Les propositions de limitation du ruissellement (prescription inscrite au Sage) sont rappelées au service instructeur. » « S'il y a solidarité amont/aval, ceci se décline sur tous les enjeux. La vie socio-économique sur le bassin versant est aussi à prendre en considération. Trouver un équilibre entre le bon état écologique de l'eau et l'économie sera un nouvel enjeu de travail dans la révision du Sage élaboré il y a plus de 10 ans. » « Les associations environnementales, conclut Daniel Le Bras, apportent leurs expertises dans les groupes de travail et en séances plénières, d'autres acteurs peuvent avoir des analyses différentes, il faut alors trouver une synthèse et prendre une position démocratique pour donner un avis ».





# Rapport d'activités 2015 dossier de presse

<http://www.eau-et-rivieres.asso.fr/media/user/File/Actu2015/s7-communiqueassos.pdf>



## Communiqué de presse

### Projet routier au Faouët : avis surprenant de la Commission Locale de l'Eau

Le 6 février dernier, la CLE du SAGE\* Ellé Isole Laïta a donné un avis favorable à la demande d'autorisation Loi sur l'Eau liée au projet de rectification de la RD782 et de contournement Sud du Faouët. Les associations de protection de l'environnement relèvent l'incohérence de ce positionnement.

L'un des objectifs principaux du SAGE est la gestion des inondations. Or, le Conseil Général du Morbihan n'a pas pris en compte dans son dossier, les effets de son projet sur l'aggravation des inondations en aval : destruction de 3,2 ha de zones humides, imperméabilisation de 18ha supplémentaires et construction des ouvrages d'art qui accentueront l'écoulement des eaux, toutes choses soulignées préalablement par le SMEIL (Syndicat mixte Ellé Isole Laïta), par l'ONEMA et par Eau & Rivières de Bretagne.

Les représentants de l'Etat et des collectivités qui ont voté favorablement sur ce dossier, n'ont raisonné qu'en termes de considérations économiques et d'aménagement du territoire, sans prendre en compte les dispositions du SAGE. Le Conseil Général du Morbihan a considéré que la prévention des inondations n'entre pas dans ses missions. Les résidents et les élus de Quimperlé apprécieront.



# Rapport d'activités 2015

## dossier de presse

C'est pourtant l'argent du contribuable qui finance les indemnités et travaux après chaque inondation. Tout comme il devra financer ce projet de plus 10M€ !

Ce projet prévoyait initialement une destruction de 1,2 hectares de zones humides, c'est aujourd'hui chiffré à plus de 3 hectares. Il tablait sur une augmentation du trafic de 2 % par an, alors qu'on constate aujourd'hui une baisse de près de 10 % en 5 ans ! Les arguments sur la sécurité ne sont pas plus crédibles, puisqu'il n'y a pas eu un seul accident entre 1999 et 2004 sur la portion concernée par l'aménagement.

Ce projet est avant tout une aberration économique (suppression de 8 ha de terres agricoles), paysagère et environnementale issue d'un autre siècle. L'exemple de la rocade d'Inzinzac Lochrist qui a été abandonnée est une preuve que la raison peut triompher.

\* SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Document de planification pour la protection des eaux et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant. Il est élaboré par la Commission Locale de l'Eau, équivalente à un « petit parlement de l'eau », et composée pour moitié d'élus, pour un quart d'usagers de l'eau (industriels, agriculteurs, pêcheurs, associations,...) et pour un quart de représentants des services de l'état.

**Contact :** 06 30 18 41 44  
[delegation-56@eau-et-rivieres.asso.fr](mailto:delegation-56@eau-et-rivieres.asso.fr)

• **Siège social**

7, place du Champ au Roy - 22203 Guingamp  
Tél : 02 96 21 36 77 - Fax : 02 96 22 19 45  
[www.eau-et-rivieres.asso.fr](http://www.eau-et-rivieres.asso.fr)

ASSOCIATION RÉGIONALE AGRÉÉE DE PROTECTION DE LA NATURE, DE DÉFENSE DES CONSOMMATEURS ET D'ÉDUCATION POPULAIRE  
MEMBRE DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ET DU BUREAU EUROPÉEN DE L'ENVIRONNEMENT





# Rapport d'activités 2015

## dossier de presse

### PLOURAY

C'est avec incompréhension et stupeur que Eau & Rivières et les associations locales ont appris que la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE Ellé Isole Laïta a voté le 6 février majoritairement en faveur du projet de rectification de la RD 782 et de contournement Sud du Faouët.

Eau & Rivières avait préalablement fait parvenir au président de la CLE ses observations sur les nombreuses carences et irrégularités du dossier de demande d'autorisation Eau concernant ce projet qui :

- omet de mentionner les impacts du projet sur le lit majeur des cours d'eau autres que l'Inam (14 en tout),
- omet de mentionner les impacts du projet sur les pompages d'eau potable en aval (Conserverie Morbihannaise et Quimperlé),
- omet de mentionner les enjeux inondation en aval (commune de Quimperlé), alors que le projet va imperméabiliser 18,1 ha de surface et prévoit 26 ouvrages hydrauliques « transparents » pour une crue centennale,
- omet de prouver l'inexistence d'alternatives à la traversée de fonds de vallée par déblai et remblai,
- omet de prouver l'inexistence d'alternatives à la destruction de zones humides, ce qui est contraire aux exigences du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Ellé Isole Laïta,
- omet de mentionner l'impact du projet sur de nombreuses zones humides, entre autre celles au Sud du Faouët (bretelles du futur giratoire),
- prévoit comme seules mesures compensatoires à la destruction de zones humides, l'achat de zones humides existantes, ce qui est contraire aux exigences du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Ellé Isole Laïta,
- omet de mentionner les orientations et les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne,
- omet d'inclure un volet chiroptères dans le dossier.